

( N° 30. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

### Projet de Loi contenant le Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1844.

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présens et à venir, Salut :*

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1844, est fixé à la somme de cinq millions cent quarante-neuf mille quatre cent cinq francs vingt centimes (5,149,405 fr. 20 c.), conformément au tableau ci-annexé.

#### ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

*Bruxelles, le 27 Janvier 1844.*

*Le Président de la Chambre des  
Représentants,*

*(Signé) LIEDTS.*

*Les Secrétaires,  
(Signés) DE RENESSE.  
P. DE DECKER.*

(2)

**TABLEAU DU BUDGET DE L'INTERIEUR, POUR L'EXERCICE 1844.**

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
	<i>Administration centrale (Personnel).</i>			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . .	137,000	»	
	<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . .	24,000	»	186,000
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.	4,000	»	
	<b>CHAPITRE II.</b>			
	<i>Pensions et secours.</i>			
1	Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés.	5,000	»	
2	Secours à d'anciens employés Belges aux Indes ou à leurs veuves.	7,570	80	
3	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	7,000	»	19,570
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	<i>Statistique générale.</i>			
Unique.	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. . . . .	25,000	»	25,000
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>			
1	Province d'Anvers. . . . .	117,477	»	
2	— de Brabant. . . . .	124,275	»	4,000
3	— de la Flandre Occidentale. . . . .	130,757	»	
4	— de la Flandre Orientale. . . . .	133,448	»	
5	— de Hainaut. . . . .	140,938	»	
6	— de Liège. . . . .	125,330	»	
7	— de Limbourg. . . . .	103,345	40	
8	— de Luxembourg. . . . .	110,691	»	1,000
9	— de Namur. . . . .	104,263	»	
10	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement. . . . .	18,500	»	
	<i>Frais de milice.</i>			
11	Indemnité des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires. . . . .	58,340	»	1,172,364
				40

NUMÉRO des ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
<b>CHAPITRE V.</b>				
1	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. . . . .	100,000 »	»	150,000 »
2	Complément des frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux. . . . .	»	50,000 »	
<b>CHAPITRE VI.</b>				
1	Service de santé. . . . .	27,000 »	»	45,000 »
2	Académie royale de médecine. . . . .	18,000 »	»	
<b>CHAPITRE VII.</b>				
Unique.	Frais de célébration des fêtes nationales. . . . .	30,000 »	»	30,000 »
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
<i>Eaux de Spa.</i>				
1	Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses. . . . .	2,220 »	»	22,220 »
2	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa. . . . .	20,000 »	»	
<b>CHAPITRE IX.</b>				
Unique.	Subsides aux provinces de Luxembourg et de Limbourg pour la construction de deux nouvelles casernes de gendarmerie, l'une à St.-Hubert, et l'autre à Tongres. . . . .	»	20,000 »	20,000 »
<b>CHAPITRE X.</b>				
<i>École de médecine vétérinaire, etc.</i>				
1	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen. . . . .	153,500 »	»	177,500 »
2	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles. . . . .	24,000 »	»	
<b>CHAPITRE XI.</b>				
<i>Fonds d'agriculture.</i>				
Unique.	Encouragement à l'agriculture. . . . .	393,000 »	»	393,000 »
<b>CHAPITRE XII.</b>				
<i>Milice.</i>				
Unique.	Frais d'impression des liste alphabétiques. . . . .	1,600 »	»	1,600 »
<b>CHAPITRE XIII.</b>				
<i>Garde civique.</i>				
Unique.	Frais de voyage de l'inspecteur-général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparations et entretien des armes et équipement de la garde civique. . . . .	20,000 »	»	20,000 »

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	<b>CHAPITRE XIV.</b>			
	<i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>			
Unique.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage. . . . .	5,000	»	5,000 »
	<b>CHAPITRE XV.</b>			
	<i>Légion d'honneur et croix de fer.</i>			
Unique.	Dotations en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, qui sont dans le besoin. . . . .	80,000	»	80,000 »
	<b>CHAPITRE XVI.</b>			
	<i>Commerce.</i>			
1	Écoles de navigation. . . . .	16,000	»	
2	Chambres de Commerce. . . . .	12,000	»	
3	Portion imputable sur l'exercice 1844 de la garantie accordée par le Gouvernement pour l'exportation des produits de l'industrie cotonnière. . . . .	»	65,000	
4	Frais divers et frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et agricole. . . . .	45,500	»	
5	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ni dans l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au-delà du crédit alloué pour l'année 1844, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 fr. par service. . . . .	100,000	15,000	388,500 »
6	Primes pour construction de navires. . . . .	40,000	»	
7	Pêche nationale. . . . .	95,000	»	
	<b>CHAPITRE XVII.</b>			
	<b>INDUSTRIE.</b>			
	<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>			
1	Encouragements à l'industrie. . . . .	210,000	»	
2	Musée de l'industrie nationale. . . . .	40,000	»	
3	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications de brevets et tous frais d'administration et de délivrance de brevets ( <i>Personnel et Matériel</i> ), . . . . .	33,000	»	283,000 »

NUMÉRO des ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAUX.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	<b>CHAPITRE XVIII.</b>			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	<i>Enseignement supérieur.</i>			
1	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Médailles et subsides pour le matériel. . . . .	621,800	»	
2	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et dépenses du concours universitaire. . .	79,100	»	
	<i>Enseignement moyen.</i>			
3	Frais d'inspection des athénées et collèges. . . . .	7,300	»	
4	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage. . . . .	167,100	»	
5	Indemnités aux professeurs démissionnaires des athénées et collèges. . . . .	5,000	»	1,551,300 »
	<i>Enseignement primaire.</i>			
6	Frais d'inspection. — Frais des écoles normales et des écoles primaires supérieures. — Dépenses des cours normaux. — Encouragements, subsides aux communes et secours. . . . .	651,000	»	
7	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles. . . . .	20,000	»	
	<b>CHAPITRE XIX.</b>			
1	SECTION 1 <sup>re</sup> . — Lettres et sciences. . . . .	185,000	»	32,000 »
	SECTION 2. — Archives du Royaume.			
2	Frais d'administration ( <i>Personnel</i> ). . . . .	21,350	»	
3	Id. ( <i>Matériel</i> ). . . . .	2,600	»	
4	Frais de publication des inventaires des archives. .	4,000	»	
5	Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale. . . .	15,000	»	
6	Frais de classement et de l'inventaire des archives de la secrétairerie d'État allemande. . . . .	2,400	»	
7	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État. . . . .	3,500	»	561,350 »
8	SECTION 3. — Beaux-arts. . . . .	208,000	»	19,000 »
9	Monument de la place des Martyrs. . . . .	2,000	»	8,000 »
10	2 <sup>e</sup> septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon. . . . .	»	12,500	»
11	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	10,000	»	
12	Subsides aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments.	36,000	»	
	<b>CHAPITRE XX.</b>			
Unique.	Dépenses imprévues et travail extraordinaire. . .	18,000	»	18,000 »
	TOTAL . . . FR.	»	»	5,149,405 20